APATE

ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL DE TOUS LES ENFANTS

Association Loi 1901

27-29 avenue Philippe Auguste
75011 PARIS

SIREN : 384 487 013
APE : 8891B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Cabinet Jégard Paris
5 rue du Havre
75008 Paris
Tél. +33 1 45 31 53 37
contact@jegardcreatis.com

SAS au capital de 148 898 €
APE 6920Z - TVA FR 50 489 746 255
RCS Paris - Siret 489 746 255 00020
www.jegardcreatis.com

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France
Membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

APATE

ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL DE TOUS LES ENFANTS

Association Loi 1901

27-29 avenue Philippe Auguste
75011 PARIS

SIREN : 384 487 013
APE : 8891B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Jégard Créatis

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 24 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes
CABINET JÉGARD PARIS
Représenté par,
Signé électroniquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures de la part de
Patrick LAGUEYRIE
(p.lagueyrie@jegardcreatis.com)
Date : 24/05/2022 16:23:35
Signé avec le code à usage
unique : 013448

Patrick LAGUEYRIE
Associé

Jégard Créatis

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	30 349	13 649	16 700	100	16 600	NS
	Immobilisations incorporelles en cours				9 980	9 980-	100.00-
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	3 739 663	2 292 079	1 447 584	1 428 025	19 559	1.37
	Installations techniques Matériel et outillage	578 400	457 676	120 725	121 934	1 209-	0.99-
	Immobilisations corporelles en cours	7 445		7 445	7 445		
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	8 000		8 000		8 000	
	Autres	91 364		91 364	91 086	279	0.31
	Total I	4 455 222	2 763 404	1 691 818	1 658 570	33 248	2.00
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	35 634		35 634	6 534	29 100	445.34
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	939 036		939 036	876 577	62 459	7.13
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	523 386		523 386	843 269	319 884-	37.93-
	Charges constatées d'avance (2)	21 258		21 258	7 907	13 351	168.86
	Total II	1 519 314		1 519 314	1 734 288	214 974-	12.40-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 974 536	2 763 404	3 211 132	3 392 857	181 725-	5.36-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	156 569	156 569		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres	573 456	573 456		
	Report à nouveau	650 985	716 747	65 763-	9.18-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	147 856-	65 763-	82 094-	124.83-
	Situation nette (sous total)	1 233 153	1 381 009	147 856-	10.71-
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement	1 229 866	1 327 307	97 441-	7.34-
	Provisions réglementées				
	Total I	2 463 019	2 708 316	245 297-	9.06-
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	47 846	64 024	16 178-	25.27-
	Total II	47 846	64 024	16 178-	25.27-
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	258 102	179 972	78 131	43.41
	Total III	258 102	179 972	78 131	43.41
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	108 809	110 968	2 159-	1.95-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	332 111	327 058	5 054	1.55
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 244	2 519	1 276-	50.64-
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	442 164	440 545	1 619	0.37
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 211 132	3 392 857	181 725-	5.36-

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 442 164 433 367

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	110		110	
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	518 077	429 448	88 628	20.64
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	3 987 908	3 685 986	301 922	8.19
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	84 863	160 674	75 811-	47.18-
Utilisations des fonds dédiés	16 178	98 923	82 744-	83.65-
Autres produits	1 390	16 072	14 682-	91.35-
Total I	4 608 526	4 391 103	217 423	4.95
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	1 304 873	1 253 929	50 944	4.06
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	246 208	222 857	23 352	10.48
Salaires et traitements	2 234 122	2 104 012	130 110	6.18
Charges sociales	833 082	801 700	31 382	3.91
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	178 367	157 865	20 502	12.99
Dotations aux provisions	85 169	23 321	61 848	265.20
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	4 032	30 871	26 840-	86.94-
Total II	4 885 854	4 594 556	291 298	6.34
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	277 328-	203 453-	73 875-	36.31-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	508	483	25	5.08
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	508	483	25	5.08
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	508	483	25	5.08
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	276 820-	202 970-	73 850-	36.38-
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	31 500	31 500		
Sur opérations en capital	97 463	643 909	546 446-	84.86-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	128 963	675 409	546 446-	80.91-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		533	533-	100.00-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		537 669	537 669-	100.00-
Total VI		538 202	538 202-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	128 963	137 207	8 243-	6.01-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	4 737 997	5 066 995	328 998-	6.49-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 885 854	5 132 758	246 905-	4.81-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	147 856-	65 763-	82 094-	124.83-



27-29 avenue Philippe Auguste 75011 PARIS

ANNEXE

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan 3 211 132 €
- Total du compte de résultat (Produits) 4 737 997 €
- Résultat global de l'exercice (Déficit) - 147 856 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels établis par la Direction Générale de l'association.

Note n°1 Description de l'association
Note n°2 Règles et méthodes comptables
Note n°3 Tableau des immobilisations
Note n°4 Tableau des amortissements
Note n°5 Tableau des provisions et réserves
Note n°6 Tableau de variation des fonds dédiés
Note n°7 Tableau de variation des Fonds propres
Note n°8 Ventilation du résultat
Note n°9 État des créances
Note n°10 État des dettes
Note n°11 Produits à recevoir
Note n°12 Charges à payer
Note n°13 Charges constatées d'avance - Produits constatés d'avance
Note n°14 Charges et Produits exceptionnels
Note n°15 Engagements financiers
Note n°16 Autres Informations

NOTE N°1 DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION

L'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants, l'A.P.A.T.E, a été fondée en octobre 1990.

Sa vocation est de lutter contre l'exclusion des enfants pour cause de handicap ou de maladie en pratiquant une inclusion collective de ces enfants dans des établissements qu'elle crée et gère, l'A.P.A.T.E. cherche à réduire une inégalité de droit générée par l'inégalité naturelle provoquée par le handicap.

Cette association a pour buts :

a) le développement de projets innovants concernant la petite enfance, la création et la gestion de structures favorisant l'intégration d'enfants porteurs de handicap, ou connaissant des difficultés diverses d'ordre social, parmi les autres.
b) le développement d'actions de formation, d'information et de recherche dans les domaines de l'enfance et de l'intégration sociale.

L'A.P.A.T.E. gère six établissements pour jeunes enfants, réservant une place sur trois pour les enfants handicapés et/ou atteints de maladie chronique. Elle gère également un centre de formation depuis fin 2019.

NOTE N°2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement ANC 2018-06 dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2. EVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'année 2021 a été marquée par la continuité de la crise Sanitaire COVID 19 qui a débuté en mars 2020. Cette crise a impacté l'activité des établissements avec une fermeture totale de l'association en avril 2021 pour 3 semaines. Afin de pallier la baisse des ressources provoquée par cette crise, l'association a pu :

- Mettre en place le dispositif de chômage partiel
- Mobiliser des subventions exceptionnelles de la CAF
- Réaliser certaines économies de charges

D'autre part l'association a pu réaliser des travaux de réaménagement de son établissement la caverne d'Ali baba et du Siège.

Enfin, le siège a pu remettre à plat ces process RH et son système d'information afin de favoriser la transversalité et la mobilité professionnelle. Une charge concernant l'abondement CPF à hauteur de 3000 € par salarié a été provisionnée pour un total de 75 000 €.

3. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La crise sanitaire COVID 19 perturbe encore l'activité de l'association sur le premier trimestre 2022 avec des fermetures d'établissements imposées ou des baisses d'activités ponctuelles.

Il n'est pas possible aujourd'hui d'en apprécier l'impact chiffré, compte tenu des incertitudes pesant sur l'ensemble des mesures de restriction en matière d'activité, ou des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les associations, ainsi que du soutien financier de la CAF.
Dans ce contexte inédit, il est probable que des effets négatifs puissent affecter notre trésorerie et notre activité mais à la date d'arrêté des comptes, le conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

4. LES PRINCIPALES MÉTHODES UTILISÉES ONT ÉTÉ LES SUIVANTES :

4.1 - AGRÉGATION DES COMPTES ANNUELS

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre :

- Halte-Garderie Dagobert 20 places
- Jardin d'enfants Ecole Gulliver 36 places
- Jardin d'enfants et multi accueil Ali Baba 57 places
- Crèche Mowgli 22 places
- Crèche Baloo 28 places
- Multi accueil Le Sourire du Chat 45 places
- Vie associative
- Centre de formation

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'association sont éliminées. Au bilan : il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison.
Au compte de résultat : Néant.
Les établissements Petite enfance sont sous le contrôle de la CAF, et de la Ville de Paris, qui en assurent le financement. Leur résultat est provisoire dans l'attente de leur validation définitive par ces autorités administratives et financières.
Le résultat de l'association résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements avec les excédents d'autres établissements. En fait compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement, ces compensations ne peuvent exister.

4.2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.
Les amortissements ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation :

Logiciels & site internet	1 à 5 ans
Installations, agencements, aménagements	1 à 15 ans
Constructions	20 ans
Matériel de cuisine	2 à 5 ans
Matériel de lingerie et d'entretien	3 à 5 ans

Matériel éducatif	1 à 7 ans
Matériel informatique / bureau	2 à 7 ans
Mobilier d'hébergement	1 à 15 ans

4.3 - CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

4.4 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Néant

4.5- PROVISION POUR INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIERE

Evaluation

L'engagement pour indemnités de fin de carrière est évalué selon les hypothèses suivantes :

- rotation du personnel ;	
- taux de progression des salaires	*1%*
- taux d'actualisation	*0,98%*
- Départ personnel non cadre / cadre	*62 / 65 ans*
- taux de charges sociales retenu	*46,44%*
- Table de mortalité :	*INSEE 2019*

L'engagement ainsi évalué s'élève à **183 102 €.**

4.6 - DETTES PROVISIONNÉES POUR CONGÉS À PAYER

La dette provisionnée pour congés à payer, et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comprises dans les « dettes sociales et fiscales », par application des règles de droit commun.

4.7 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

La subvention de fonctionnement de la Ville de Paris est comptabilisée pour son montant attribué indépendamment de la date d'encaissement.

Les ressources versées par la CAF sont comptabilisées dès leur attribution indépendamment de la période de versement. Une évaluation en clôture est faite en fonction de la participation des parents. La liquidation des participations de la CAF au titre d'un exercice peut donner lieu à correction l'exercice suivant.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 - Loi du 23 mai 2006

Dans le cadre de l'application de l'article 20 de la Loi du 23 mai 2006, l'association a désigné au titre des 3 plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés le Président, le Trésorier et la Directrice générale.
Les membres du bureau sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération, et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.
En ce qui concerne la rémunération de la Directrice générale, seule salariée concernée, l'information n'est pas mentionnée dans l'annexe car elle conduirait indirectement à donner une information individuelle.

5.2 - Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice sont de 17 136 € (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce), dont :
- 17 136 € au titre de la mission légale de contrôle des comptes

5.3 Contributions volontaires en nature

L'analyse des contributions volontaires en nature et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère est non significatif.

5.4 Effectifs

EFFECTIF MOYEN

	ETP
Caverne Ali Baba (dont Siège)	27.02
Maison Dagobert	6.96
Crèche Baloo	11.41
Crèche Mowgli	7.57
Le Sourire du Chat	14.75
Ecole Gulliver	10.04
Centre de formation	0.88
TOTAL	78.63

NOTE N°3 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Sorties d'actif	Virement de poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets, licences…	7 226	0	0	0	7 226
Autres immobilisations incorporelles	3 163	19 960	0	0	23 123
Immobilisations incorporelles en cours	9 980	0	0	-9 980	0
TOTAL (I)	**20 369**	**19 960**	**0**	**-9 980**	**30 349**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	0				0
Constructions	3 610 906	151 683	22 927	0	3 739 662
Installations techniques	135 873	10 364	5 789	0	140 448
Installations générales diverses	149 562	3 883	0	0	153 445
Matériel de bureau et informatique	78 611	18 627	2 270	0	94 968
Autres	184 583	8 800	3 843	0	189 540
Immobilisations corporelles en cours	7 445	0	0	0	7 445
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
TOTAL (II)	**4 166 980**	**193 357**	**34 829**	**0**	**4 325 508**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financière	91 087	9 278	1 000	0	99 365
TOTAL (III)	**91 087**	**9 278**	**1 000**	**0**	**99 365**
TOTAL (I+II+III)	**4 278 436**	**222 595**	**35 829**	**-9 980**	**4 455 222**

NOTE N°4 TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions brevets Licences	7 226	0	0	0	7 226
Autres immobilisations incorporelles	3 063	3 360	0	0	6 423
TOTAL (I)	**10 289**	**3 360**	**0**	**0**	**13 649**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions	2 182 881	132 124	22 927	0	2 292 078
Installations techniques	110 358	8 130	5 789	0	112 699
Installations générales, aménagements d	118 471	9 187	0	0	127 658
Matériel de bureau et informatique	65 551	7 631	2 270	0	70 912
Mobilier	132 314	17 936	3 843	0	146 407
TOTAL (II)	**2 609 575**	**175 008**	**34 829**	**0**	**2 749 754**
TOTAL (I+II)	**2 619 863**	**178 368**	**34 829**	**0**	**2 763 403**

NOTE N°5 TABLEAU DES PROVISIONS ET RÉSERVES

NATURE DES PROVISIONS ET RESERVES	Montant début exercice	Affectation résultats	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Réserves					
Excédents affectés à l'investissement	-				-
Réserve de trésorerie	-				-
Réserve de compensation	-				-
Autres Réserves	573 456				573 456
Provisions réglementées					
Différence s/réalisations éléments actifs	-				-
Provisions					
Provisions pour risques	-				-
Provisions pour charges Abondement CPF			75 000		75 000
Provisions pour charges (Prov IDR)	179 972		10 169	7 038	183 103
TOTAL	753 428	-	85 169	7 038	831 559
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation			85 169	7 038	
- financière					
- exceptionnelle					

NOTE N°6 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DÉDIÉS

variation des fonds dédiés issue de....	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	à la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Appel à projet CAF 2018 - Projet Auxiliaire	64 024	0	16 178	0	0	47 846	0
TOTAL	**64 024**	**0**	**16 178**	**0**	**0**	**47 846**	**0**

NOTE N°7 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

LIBELLE	Montant début d'exercice	Affectation du résultat N-1	Résultat N-2	Augmentation	Diminution	Solde en clôture
Fonds associatif sans droit de reprise						
Fonds propres complémentaires	156 569					156 569
Fonds associatif avec droit de reprise						
Legs et donation						
Réserves						
Excédents affectés à l'investissement	-					
Réserve de compensation alibaba	-					
Réserve de compensation dagobert	-					
Réserve de compensation gulliver	-					
Réserve de trésorerie	-					
Autres Réserves	573 456					573 456
Report à nouveau Gestion Libre	633 751	- 9 089		120 374	94 052	650 984
Report à nouveau provision congés payés	-					
Résultat sous contrôle AliBaba	30 010	- 69 350	30 010	48 999	9 659	-
Résultat sous contrôle Dagobert	25 058	14 902	25 058	-	39 960	-
Résultat sous contrôle Gulliver	16 528	24 482	16 528	-	41 010	-
Résultat sous contrôle Baloo	-	14 208	-	-	14 208	-
Résultat sous contrôle Mowgli	8 663	- 42 730	8 663	36 034	1 967	-
Résultat sous contrôle Le Sourire du chat	2 737	1 814	2 737	9 019	13 570	-
Resultat comptable	- 65 763	65 763			147 856	- 147 856
Subventions d'investissements (1)	1 327 307				97 441	1 229 866
	-					
Provisions réglementées	-					
TOTAL	2 708 316	-	82 996	214 426	459 723	2 463 019
			Variation nette	-	245 297	

(1) Il s'agit essentiellement des subventions accordées à l'Apate pour les travaux d'aménagement du Sourire du Chat.

NOTE N°8 TABLEAU DE VENTILATION DU RESULTAT

Activités	Montant
Relevant de la gestion contrôlée	
ALI BABA	-142 948
DAGOBERT	-49 300
GULLIVER	70 480
BALOO	-13 379
MOWGLI	-37 761
LE SOURIRE DU CHAT	31 634
Sous-total	-141 274
Relevant de la gestion libre	
Centre de Formation	-5 085
Vie associative & taverne	-1 497
Sous-total	-6 582
TOTAL	-147 856

NOTE N°9 ÉTAT DES CRÉANCES

CREANCES		MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
			à un an au plus	à plus d'un an
De l'actif immobilisé	Prêts (1)	8 000		8 000
	Autres immobilisations financières	91 364		91 364
De l'actif circulant	Avances et acomptes versés sur commandes	2 119	2 119	
	Usagers et comptes rattachés	35 634	35 634	
	Autres créances	936 917	936 917	
	Charges constatées d'avance	21 258	21 258	
	TOTAL	**1 095 292**	**995 928**	**99 364**
	(1) Montant : - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exerc	 9 000 1 000		

NOTE N°10 ÉTAT DES DETTES

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	108 809	108 809		
Dettes fiscales et sociales	332 111	332 111		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Dépôts des hébergés				
Autres dettes	1 244	1 244		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**442 164**	**442 164**	**0**	**0**
'(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice				

NOTE N°11 PRODUITS À RECEVOIR

Détail des produits	Montants
Aides Apprentis	833
Fournisseurs - RRR	3 829
Remboursement formations	13 876
Indemnités journalières à recevoir	20 634
Remboursement chômage partiel	1 517
Remboursement Prévoyance	4971
TOTAL	45 660

NOTE N°12 CHARGES À PAYER

Détail des charges à payer	Montants
1) Fournisseurs factures non parvenues	31 778
2) Personnel	0
3) Organismes sociaux	36 525
4) Taxes dues sur les rémunérations	0
5) Dettes concernant les congés payés	144 793
6) Autres charges à payer	0
TOTAL	213 096

NOTE N°13A CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Détail des charges	Montants
SHAM - Cotisations 2022	12748
CMIE - Medecine du travail	2 136
CDC Habitat - Loyer Janvier	3 357
RIVP - Loyer Janvier	2 762
CCL - Loyer Janvier 2022	255
TOTAL	21 258

NOTE N°13B PRODUITS CONSTATÉES D'AVANCE

Détail des produits	Montants
Néant	
TOTAL	0

NOTE N°14 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Détail des charges exceptionnelles	Montants
Valeur nette comptable d'éléments d'actifs	0
Dotation aux amortissements exceptionnelle	0
TOTAL	0

Détail des produits exceptionnels	Montants
Subvention exceptionnelle	31 500
Quote-part subvention investissements CAVERNE ALI BABA & SOURIRE DU CHAT & GULLIVER	97 441
Don Famille antérieur à 2021	23
TOTAL	128 963

RESULTAT EXCEPTIONNEL	128 963 €

NOTE N°15 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	
a) intérêts restant à courir sur emprunt auprès des établissements de crédit	
part à moins d'un an	
part à plus d'un an et moins de 5 ans	
part à plus de cinq ans	
b) engagement de crédit bail (redevances restant à payer)	
- crédit bail mobilier	
- crédit bail immobilier	
c) cautions données	
d) indemnité de fin de carrière	Cf. § 4.5
Engagements reçus	
a) caution reçues	0